Le lien commun

Le bulletin d'information de la **Communauté de Communes du Pays de Questembert**

© Fotolia

Election des conseillers communautaires : mode d'emploi



n° 8 ► décembre 2013

Sommaire

Mémento & édito 2
Aménagement & développement éco. 3
Développement économique 4
Tourisme 5
Dossier élections . . . . . 6 & 7
Déchets 8
Logement & Gérontologie 9
Enfance jeunesse 10
Culture & Loisirs 11

Mairie de Berric
Lundi, mardi & jeudi > 9h-12h & 13h30-17h30
Mercredi > 9h-12h
Vendredi > 9h-12h & 13h30-16h30.
Coordonnées
Tél. 02 97 67 01 37 - Fax 02 97 67 02 79
mairie.berric@wanadoo.fr
Maire André Fégeant

Mairie de Caden
Lundi, mardi & vendredi > 8h-12h & 13h30-17h
Mercredi, jeudi & samedi > 8h-12h
Coordonnées
Tél. 02 97 67 82 20 - Fax 02 97 67 85 11
mairie.caden@wanadoo.fr
Maire Bernard Chauvin

Mairie de Le Cours
Lundi au vendredi > 14h-17h
Coordonnées Tél./Fax 02 97 67 21 72
mairie.lecours@wanadoo.fr
Maire Paul Soulard

Mairie de Pluherlin
Lundi au vendredi > 8h-12h30 & de 13h30 à 17h
Samedi > 8h30-12h
Coordonnées
Tél. 02 97 43 31 35 - Fax 02 97 43 37 92
pluherlin@wanadoo.fr
Maire Alain Richard

Mairie de Molac
Lundi > 9h-12h & 14h-18h
Mardi & mercredi > 8h30-12h
Jeudi > 8h30-12h & 13h30-18h
Vendredi > 8h30-12h & 13h30-17h
Samedi >9h-12h
Coordonnées
Tél. 02 97 45 72 35 - Fax 02 97 45 70 57
commune.molac@wanadoo.fr
Maire Marie-Thérèse Luherne

Mairie de Limerzel
Lundi au vendredi > 8h30-12h30 & 14h-18h
Vendredi > 8h30-12h30 & 14h-17h
Mercredi > 8h30-18h
Coordonnées
Tél. 02 97 66 20 52 - Fax 02 97 66 17 99
mairie.limerzel@wanadoo.fr
Maire Gilbert Perrion

Mairie de Questembert
Lundi au vendredi > 8h45-12h15 & 14h-17h
Samedi > 9h-12h
Coordonnées
Tél. 02 97 26 11 38 - Fax 02 97 26 54 15
accueil@mairie-questembert.fr
Maire Paul Paboeuf

Mairie de La Vraie-Croix
Lundi > 13h30–17h
Mardi, mercredi, jeudi & vendredi > 9h-12h & 13h30-17h
Samedi > 9h-12h
Coordonnées
Tél. 02 97 67 23 62 - Fax 02 97 67 29 28
lavraie-croix.mairie@wanadoo.fr
Maire Monique Danion

Mairie de Lauzach
Lundi, mardi, jeudi & vendredi > 8h30-12h30 & 13h30-17h30
Mercredi > 8h30-12h30 Samedi > 9h-12h.
Coordonnées
Tél. 02 97 67 05 00 - Fax 02 97 67 04 65
mairie.lauzach@wanadoo.fr
Maire Patrice Le Penhuizic

Mairie de Larré
Lundi > 8h30-12h30 & 14h-17h30
Mardi, mercredi & vendredi > 8h30-12h30 & 14h-18h
Jeudi & samedi > 8h30-12h30
Coordonnées
Tél. 02 97 67 20 50 - Fax 02 97 67 26 90
mairielarre@wanadoo.fr
Maire André Sérazin

Mairie de Malansac
Lundi > 8h30-12h30
Mardi, mercredi & vendredi > 8h30-12h30 & 14h-18h
Samedi > 9h-12h
Coordonnées
Tél. 02 97 66 21 14 - Fax 02 97 66 17 64
mairie.malansac@wanadoo.fr
Maire François Hervieux

Mairie de Rochefort-en-Terre
Lundi, mercredi & samedi > 9h-12h
Mardi, jeudi & vendredi > 9h-12h & 14h-17h
Coordonnées
Tél. 02 97 43 32 81 - Fax 02 97 43 38 52
mairie.rochefort-en-terre@wanadoo.fr
Maire Jean-François Humeau

Mairie de Saint-Gravé
Lundi, mardi, jeudi, vendredi & samedi > 8h30-12h30
Mercredi > 9h-12h
Coordonnées
Tél. 02 97 43 52 45 - Fax 02 97 43 52 61
mairie-st-grave@wanadoo.fr
Maire Marie-Odile Colineaux

La coopération,
plutôt que le chacun pour soi

La communauté, nous l'avons créée parce que nous croyons à la coopération qui enrichit collectivement au lieu que la concurrence épuise tous les combattants. Nous avons mis cette ambition au service des habitants, nos concitoyens, au service de l'économie et des entreprises.

► Au service des habitants

La dernière compétence prise par la communauté concerne l'enfance et la jeunesse : depuis cette année, les accueils de loisir sont intercommunaux et toutes les familles ont un accès égal au service. De même, lorsque nous avons décidé de construire une nouvelle piscine, les premiers usagers que nous avons visés sont les écoliers : le lieu retenu permet aux enfants de Questembert de s'y rendre à pied, tandis que nous prenons en charge pour les écoliers des autres communes les entrées mais aussi le transport. La même volonté d'être au service de tous a guidé notre décision de mettre en réseau nos médiathèques. Avec la redevance incitative nous avons pu maîtriser les coûts de collecte et de traitement des déchets. La construction de la nouvelle déchetterie de Kervault et la réhabilitation de celle de l'Épine accroîtront la collecte sélective et réduiront le tonnage des ordures ménagères, les plus coûteuses à traiter.

► Au service de l'économie

Le projet de la Communauté de communes mettait en commun nos ressources pour le développement économique (la Taxe Professionnelle Unique). La communauté s'est donc chargée d'équiper et de commercialiser des zones d'activités. Cette politique, qui a mobilisé aussi bien des ressources locales que des subventions de l'État, du Département et de la Région, a permis d'aménager des terrains viabilisés à des prix très attractifs et nous avons un chargé de mission pour accompagner les porteurs de projet.

► Dans le pays de Vannes

La Communauté a pris toute sa place dans le Pays de Vannes, créé en 2001. Non pas un échelon administratif de plus, mais un lieu de partage des réflexions et des projets. Appuyé par le conseil de développement représentant la société civile, le pays de Vannes a élaboré une nouvelle charte qui servira de fil directeur pour les prochaines années et les négociations avec la Région et le Département. La réflexion avance pour mutualiser des ressources et nos méthodes en ingénierie. Nous sommes nombreux à militer pour que le pays de Vannes dessine un SCOT (schéma de cohérence territoriale) qui dépasse les limites de l'agglomération : logique pour parler efficacement de logement, de transports, de développement économique.

► Nouveau mode d'élection

Jusqu'ici les délégués communautaires étaient désignés par les conseils municipaux. Désormais, ils seront identifiés dans les listes présentées aux suffrages communaux : par exemple, s'il y a 3 délégués pour la commune, chaque liste devra indiquer les 3 personnes (femmes et hommes, 2+1) qui représenteront la commune au conseil communautaire. On y gagnera tous en lisibilité et en responsabilité.

► Une ambition collective

Au conseil communautaire, dans les comités consultatifs, sans oublier que nous sommes les représentants de nos communes, nous visons à partager une ambition collective pour construire un projet à l'échelle du territoire. Jusqu'ici, nous y sommes parvenus, Je suis sûr que tous les candidats de 2014 seront dans le même état d'esprit.



Paul Paboeuf
Président de la CC du Pays de Questembert

Directeur de la publication Paul Paboeuf
Siège : Communauté de Communes 16 av. de la Gare 56230 Questembert - 02 97 26 59 51
Rédaction Paul Paboeuf, Danielle Havard, Christelle Pestel, comité consultatif communication
Charte graphique et impression IZATIS communication, Questembert 02 97 26 00 42
Édité à 9 800 exemplaires sur papier 100 % recyclé avec des encres végétales.
Crédit photos : Fotolia



Diagnostic territorial : *un portrait du territoire*



© Bruno Daverdin - ENSNP - Blois

L'habitat, les déplacements, l'économie et l'environnement sont les 4 principales thématiques qui vont être étudiées dans le diagnostic territorial qui sera mené à partir de 2014 par un bureau d'étude pluridisciplinaire. Cette vaste enquête consacrée à l'aménagement et au développement local permettra d'obtenir des données objectives à l'échelle des 13 communes. Elle permettra également de mieux cerner les interactions avec les territoires voisins dans une logique de « bassin de vie ».

Objectifs : Aboutir à une plus grande efficacité des politiques publiques dans le plus grand respect de l'environnement

► 1re étape du diagnostic : volet paysage

C'est l'Ecole Nationale Supérieure de la Nature et du Paysage de Blois qui va mener cette opération en partenariat avec la DDTM du Morbihan qui organise pour la 5e fois les travaux de cette école sur le Morbihan. Cette étude menée sur notre territoire jusqu'en mars 2014 contribuera à :

- Approfondir et partager la connaissance de nos paysages et des enjeux qui y sont liés
- Alimenter la démarche de l'atlas des paysages du Morbihan (www.atlasdespaysages-morbihan.fr)
- Valider l'année universitaire des étudiants.

Les données du diagnostic paysager seront remises au bureau d'étude qui les intégrera dans son étude globale.

La restitution de l'étude avec la présentation des projets des étudiants est prévue fin mars 2014.

Objectifs : s'interroger sur notre cadre de vie, imaginer sa mise en valeur et ses possibles évolutions pour les générations futures.

Le vent : *une source d'énergie inépuisable*



© Photomontage depuis Kergibon à Larré

5 200 T c'est la quantité de CO^2 rejetée dans l'atmosphère qui pourrait être évitée chaque année grâce à l'électricité générée par 4 éoliennes sur notre territoire (par rapport à la production d'une centrale thermique).

Depuis 2011, un mât de mesure météorologique est installé au sud de Larré. Il a permis d'obtenir des données sur la vitesse et la direction du vent. Une analyse des milieux naturels de la flore et de la faune, du paysage et de l'acoustique a également été réalisée par une équipe de consultants indépendants.

Au vu des résultats de ces études, l'installation de 4 éoliennes (mât de 108 m.) est envisagée au sud de Larré. Des demandes de permis de construire et d'autorisation d'exploiter au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement ont été déposées en septembre dernier. Si les autorisations sont délivrées fin 2014 (délai d'instruction d'un an), les travaux pourraient être envisagés à partir de fin 2015.

Ce projet de parc développé par la société Enercon (qui en assurerait la construction et la maintenance), en collaboration avec la Communauté de communes du Pays de Questembert, pourrait produire 18 000 000 kWh/an, soit l'équivalent de la consommation électrique d'environ 6 700 foyers (hors chauffage).

ENERCON, Nicolas Boué, nicolas.boue@enercon.de

CC du Pays de Questembert, Valérie Courtin
v.courtin@pays-questembert.fr

Économie circulaire : *l'exemple de Charier et Soprat*

Depuis novembre 2012, à La Vraie-Croix, la SOPRAT utilise l'eau chaude fournie par la centrale de co-génération de l'Écosite Croix Irtelle. Un bel exemple concret d'économie circulaire. L'objectif de la Communauté de communes est de généraliser ces pratiques en identifiant les possibilités existantes sur le territoire et celles qui sont à imaginer.

Un partenariat entre la Communauté de communes et l'Ecole des Métiers de l'Environnement de Bruz (35) vient d'être mis en place. Un groupe d'étudiants ingénieurs a donc pour mission d'identifier d'autres synergies possibles sur le parc d'activités de la Hutte St Pierre à La Vraie-Croix en vue de l'installation de nouvelles entreprises. Ces bonnes pratiques pourraient sans doute se généraliser ensuite à d'autres endroits du territoire.

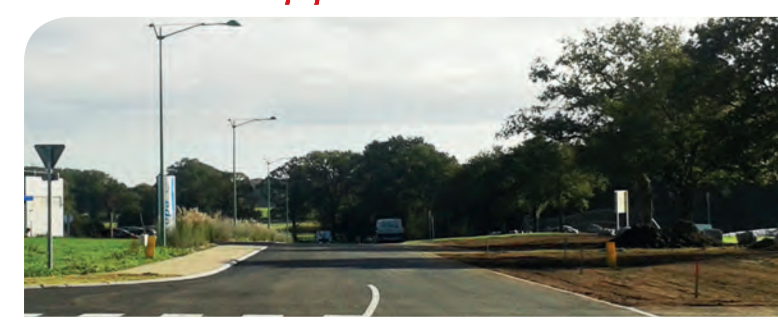
➤ Synergies éco-industrielles : de multiples avantages

Auparavant, SOPRAT produisait son eau chaude (sanitaires, fours, nettoyage haute pression des locaux et machines...) à l'aide du fioul lourd (1 000 T/an). Depuis ce projet développé avec l'Écosite Croix Irtelle, l'entreprise a considérablement diminué le coût de ses dépenses anuelles en énergie. Grâce à ce dispositif, SOPRAT a pu réduire à zéro ses émissions de GES (Gaz à effet de serre) qui étaient de 3 000T/an.

Le PA de Kervault *poursuit son développement*

Grâce à différents aménagements, le PA de Kervault augmente sa visibilité, son attractivité et répond davantage aux exigences environnementales.

Depuis 2010, différents aménagements ont été menés à bien sûr la première partie de Kervault : amélioration des voiries, mise en place d'une signalétique (totem, panneaux de jalonnement pour identifier les entreprises installées, relais d'information services), installation d'éclairages publics, création de cheminements doux (piétons, vélos). L'extension (Kervault Sud-Est) se concrétise également. 8 lots de 1 789 m² à 5 350 m² au prix de 12,50€/m² sont disponibles.



Lionel Le Garrec – 02 97 26 00 13
l.legarrec@pays-questembert.fr

Ils viennent *de s'installer...*

- **Economie d'énergie et rénovation :** la Société Vesta est installée à la pépinière d'entreprises depuis septembre 2013. M. Vincent Haentjens et M. Benoît Nardon ont développé un concept de groupement de commande en énergie.

www.le-mulot.fr - 02 97 47 63 59

- **Bien-être et santé :** Mme Béatrice Vanuxem, Sophro-Thérapeute, vient d'installer son cabinet de sophrologie à Larré. Elle exerce auprès des particuliers et des professionnels.

www.sophrologues.org/therapiesbreves - 06 17 45 07 55

Un diplôme universitaire pour créer son activité !

La Maison de l'Emploi du Pays de Redon (MEDEFI) et l'UBS proposent une formation diplômante aux porteurs de projets quels que soient leur âge et leur niveau de formation:

- *De janvier à mars : découverte de la création d'entreprise (préciser son idée, travailler sur la cohérence de son projet avec sa personnalité ...)*
- *D'avril à juin : enseignement de la gestion d'entreprise, du droit des affaires, de la fiscalité, la bureautique, la vente...*
- *De juillet à décembre : accompagnement par un professionnel pour travailler son étude de marché, analyser la rentabilité et faire des prévisions économiques, choisir un statut juridique...*

Elise Piotte - 02 99 72 31 21 - territoire@medefi.fr

Le saviez-vous ?

Les étapes de la création d'entreprise

Vous avez un projet de reprise ou de création d'entreprise, voici plusieurs informations pratiques qui devraient vous aider à y voir plus clair !
Pour commencer, vous pouvez vous aider d'outils gratuits disponibles sur internet pour :
- *Formaliser votre idée www.apce.com*
- *Réaliser une étude sur une zone de chalandise www.creation-entreprise.insee.fr*
- *Évaluer votre projet et créer votre business plan www.creer-mon-business-plan.fr*

Ensuite, contactez le service développement économique de la Communauté de communes qui vous accompagnera tout au long de votre projet.
Enfin, profitez des formations courtes proposées par les chambres consulaires, associations, coopératives d'emploi... sur le montage de projets, le plan de financement, l'étude de marché, la stratégie commerciale.

Lionel Le Garrec - 02 97 26 00 13
l.legarrec@pays-questembert.fr

Deux nouvelles cartes *pour découvrir le territoire !*



Dès le mois de janvier, Rochefort-en-Terre tourisme met gratuitement à votre disposition :

- une carte découverte du patrimoine présentant les principales thématiques du territoire et quatre circuits sur Malansac, La Vraie-Croix, Questembert et Rochefort-en-Terre.
- une carte des loisirs nature éditée par les pays Vannes Lanvaux et Rhuys Vilaine détaillant l'offre de randonnée pédestre, équestre, cyclo...





Le saviez-vous ?

La carte touristique du département, l'agenda des animations, les topo-guides balades, randonnées et cyclo seront également disponibles dans nos bureaux d'accueil et sur www.rochefortenterre-tourisme.com



02 97 26 56 00 - www.rochefortenterre-tourisme.com



Rochefort-en-Terre Tourisme *accessible depuis votre smartphone*

Parce que le nombre de français équipés d'un smartphone et/ou d'une tablette est en constante évolution, Rochefort-en-terre Tourisme a développé une application pour iphone accessible via **Morbihan Tourisme.**

Le site **www.rochefortenterre-tourisme.com** est également conçu pour offrir une navigation optimale au travers d'une large gamme d'appareils (smartphones, tablettes, TV...) avec le même confort visuel et sans avoir recours au défilement horizontal ou au zoom.



Des ateliers *pour les professionnels*

Pour la seconde saison, Rochefort-en-Terre Tourisme, en partenariat avec le Pays Touristique Vannes-Lanvaux, propose une série d'ateliers à ses partenaires.

Cette année, 3 thèmes sont proposés :

- *Optimiser un outil de tous les jours : **l'e-mail** (gestion des contacts, signatures personnalisées, réponses automatiques, fidélisation de la clientèle, emailing...)*
- *Communiquer grâce **aux réseaux sociaux** (Quels sont les plus utilisés aujourd'hui : Facebook, Google+, Instagram ... ? Quels sont leurs impacts ? Comment fidéliser ses clients ?)*
- *Être visible sur le web : **créer son site internet** (Quelle clientèle je souhaite capter ? Comment être bien référencé ? Créer soi-même son site internet, comment connaître les internautes qui visitent mon site ?)*

Programme sur www.vannes-lanvaux.com

02 97 26 56 00
info@rochefortenterre-tourisme.com
www.rochefortenterre-tourisme.com

2014 : élections *des conseillers communautaires*

Pour la première fois, lors des élections municipales de mars 2014, les citoyens éliront directement les représentants des communes de plus de 1 000 habitants au sein des intercommunalités. 9 des 13 communes qui constituent le territoire de la Communauté de communes sont concernées par cette nouvelle disposition. Mais concrètement, comment vont se dérouler ces élections et pourquoi en avoir modifié les règles ?

► L'intercommunalité ne date pas d'hier !

Dès la fin du XIXe siècle, les premières formes d'intercommunalité sont créées sous la forme de syndicats intercommunaux pour permettre aux communes de répondre aux besoins d'équipement du territoire (électrification, adduction d'eau, assainissement, voirie...). C'est principalement dans les années 90 que les choses évoluent. Les premières communautés de communes sont créées en 1992 et les communautés d'agglomérations en 1999 (Loi Chevènement). C'est en 2010 que la réforme des collectivités territoriales a rendu obligatoire (pour les communes) l'adhésion à une intercommunalité au plus tard au 1er janvier 2014. Jusqu'à présent les conseillers communautaires étaient élus par et parmi les conseillers municipaux. À compter des prochaines élections municipales de mars 2014, les citoyens pourront élire directement leurs élus communautaires.



Le saviez-vous ?

En France, il y a 36 000 communes dont 10 000 ont moins de 200 habitants et 32 000 moins de 2 000 habitants.

► Pourquoi un nouveau mode de scrutin ?

Parce-que les communautés prennent toujours plus de compétences et interviennent de plus en plus dans la vie quotidienne des citoyens. Il est normal que les citoyens aient leur mot à dire ! Autre avancée, ce nouveau mode d'élection vise également à favoriser la parité homme/femme au sein des conseils, celle-ci étant obligatoire dans la composition des listes.

Quiz !

Qui élit le maire d'une commune ?

a) les électeurs de la commune
b) le conseil municipal élu par les électeurs de la commune
c) les conseillers communautaires

Réponse : b. Les électeurs élisent des conseillers municipaux et c'est, dans un second temps, le conseil municipal qui élit le maire en son sein. Dans les villes, le candidat tête de liste devient généralement maire, mais ce n'est ni automatique, ni obligatoire.

Vous habitez Berric, Caden, La Vraie-Croix, Limerzel, Malansac, Molac, Pluherlin ou Questembert ? Votre commune compte plus de 1 000 habitants.
Le nouveau bulletin de vote comportera deux listes. Une liste pour l'équipe candidate aux élections municipales et une seconde pour les candidats de cette équipe municipale à l'élection communautaire.

ATTENTION ! *Ne rayez pas de noms et n'en ajoutez pas votre bulletin serait nul.*

Vous habitez Larré, Lauzach, Le Cours, Rochefort-en-Terre ou St-Gravé ? Votre commune compte moins de 1 000 habitants.
Le mode d'élection des conseillers municipaux reste inchangé : vous pourrez voter pour un candidat individuel ou pour des listes, même incomplètes. Vous aurez la possibilité également de modifier le contenu du bulletin de vote, en supprimant ou en ajoutant des noms de candidats : ce système s'appelle le « panachage ».

ATTENTION ! *Vous ne pourrez plus proposer, sur le bulletin, le nom de quelqu'un qui ne se soit pas déclaré candidat.*

Les conseillers communautaires resteront désignés de manière indirecte par les conseillers municipaux, dans l'ordre établi par le conseil municipal, que l'on appelle « l'ordre du tableau » : le maire, les adjoints dans l'ordre de leurs élections et ensuite les conseillers municipaux.

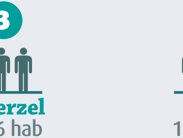


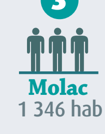
► Combien de représentants par commune ?

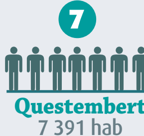

3 **Berric** 1 591 hab

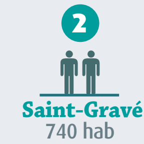

3 **La Vraie-Croix** 1 331 hab


2 **Lauzach** 948 hab


3 **Limerzel** 1 306 hab


3 **Molac** 1 346 hab


7 **Questembert** 7 391 hab


2 **Saint-Gravé** 740 hab


3 **Caden** 1 600 hab


2 **Larré** 872 hab


2 **Le Cours** 580 hab

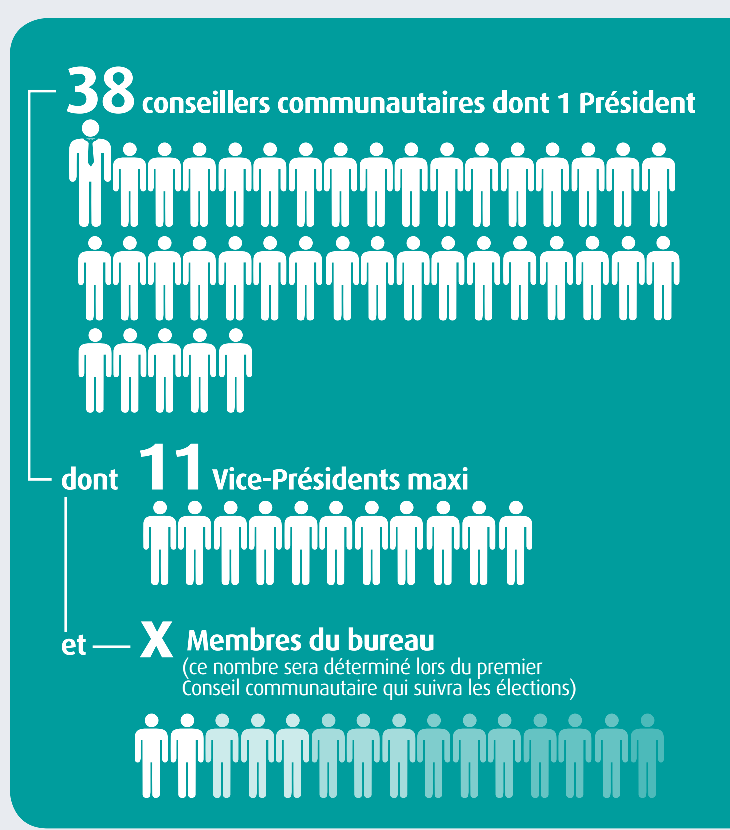

3 **Malansac** 2 064 hab


3 **Pluherlin** 1 361 hab


2 **Rochefort-en-Terre** 660 hab

► L'installation du conseil communautaire

Le conseil communautaire sera composé de conseillers élus soit directement par les électeurs (communes + 1 000 hab.) soit par les conseillers municipaux (communes – 1 000 hab.). Les membres de l'exécutif communautaire (Président et Vice-Présidents) seront alors désignés. Le conseil de la communauté comptera donc 38 conseillers qui désigneront un Président et entre 8 et 11 Vice Présidents maximum. Ce nombre est déterminé lors du premier conseil communautaire. Il ne doit pas dépasser 20 % de l'effectif total (soit 38*20 % = 8). Toutefois, le Conseil communautaire peut décider (à la majorité des deux tiers de ses membres) de passer à 30 % soit 11 Vice Présidents pour notre Communauté (soit 38*30 % = 11).





Le saviez-vous ?

La CC du Pays de Questembert a 16 ans !

À sa création fin 97, elle ne comptait que 6 communes contre 13 aujourd'hui et optait pour la taxe professionnelle unique devenant, de fait, un EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) à fiscalité propre. En 2010, le SIVOM disparait pour laisser place à la Communauté qui compte 21 367 habitants.

► Quel est le rôle de chacun ?

Le conseil communautaire

Le nombre de représentants par commune* varie en fonction des communes. Il vote, notamment, le budget, le compte administratif, les délégations de gestion d'un service public, et peut déléguer à son président et à son bureau certains actes d'administration courante.
(* voir page précédente « combien de représentants par commune ? »)

Le Président

Il prépare et exécute les délibérations prises en conseil communautaire. Il est l'ordonnateur des dépenses et prescrit l'exécution des recettes. Il est le chef des services de l'EPCI et représente celui-ci en justice.

Le bureau

Le nombre d'élus siégeant au bureau sera déterminé lors du premier conseil communautaire qui suivra les élections. Son rôle est de réfléchir aux propositions émanant des différentes commissions consultatives et d'orienter les décisions que l'organe délibérant (le conseil) sera amené à prendre.

Les commissions et comités consultatifs

C'est le conseil communautaire qui définit le nombre et la nature des commissions et comités. Celles-ci n'ont aucun pouvoir de décision. Elles sont composées de délégués nommés par les communes membres. Leur présidence est assurée par un élu désigné à cette fonction en son sein.

Quelles sont les compétences de la communauté ?

- *Le développement économique*
- *L'aménagement du territoire*
- *Les voiries d'intérêt communautaire*
- *Le logement*
- *Les nouveaux équipements culturels d'intérêt communautaire (construction, entretien et fonctionnement)*
- *La coordination animation culturelle (médiathèques, bibliothèques)*
- *Le tourisme*
- *La coordination enfance jeunesse, le Relais Assistantes Maternelles*
- *La coordination et le développement des actions enfance jeunesse (CLSH, animation jeunes et enfants) et réalisation d'évènementiels*
- *L'animation et la gestion des ALSH 2-11 ans et 11- 17 ans*
- *La participation aux ALSH associatifs des 2-11 ans et 11-17 ans du centre Social Eveil (siège social à Caden)*
- *L'accompagnement de projets éducatifs pour les 14-25 ans*
- *Les lieux Accueil Enfants Parents (LAEP) investissement et fonctionnement*
- *La gérontologie*
- *La gestion des centres de secours de Questembert et de Molac et le financement de celui de Rochefort-en-Terre*
- *L'accès aux NTIC (Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication)*
- *L'adhésion à tout syndicat mixte permettant l'exercice des compétences communautaires*
- *Les énergies renouvelables et la distribution d'énergie calorifique*
- *Le complexe touristique du Moulin Neuf*
- *La piscine*
- *La collecte et l'élimination des déchets*
- *L'insertion professionnelle par l'économie :*
  - *Participation financière au fonctionnement du PAE, mission locale, MDE)*
  - *Soutien aux chantiers d'insertion professionnelle agréés par le Conseil général du Morbihan et l'État*
  - *Organisation, gestion d'un chantier d'insertion « nature et patrimoine » d'intérêt communautaire*





Une nouvelle campagne de communication, ça vous botte ?

Souvenez-vous ! Dès 2010, la mise en place de la redevance incitative a nécessité de nombreuses communications pour vous aider à bien comprendre ce nouveau principe de facturation. Il fallait en effet accompagner les nombreux changements auxquels nous avons tous été confrontés.

Quatre ans plus tard, la nouvelle campagne de communication a pour objectif de rappeler à chacun que chaque geste est important (réduire ses emballages à la source, trier, composter…) et que la gestion des déchets c'est l'affaire de tous !

Une deuxième déchèterie *sur le territoire*

C'est à Kervault, tout près de l'ancienne écostation, qu'une nouvelle déchèterie a ouvert ses portes fin octobre. Le territoire en compte désormais deux (L'Epine à Limerzel et Kervault à Questembert).



Horaires Kervault – Questembert :
Lundi et mardi : 8h30-12h / 14h-17h30
Mercredi : 14h-17h30
Vendredi et samedi : 8h30-12h / 14h-18h
Fermetures : mercredi matin et jeudi toute la journée
Dépôts gratuits pour les particuliers, payants pour les professionnels (grille tarifaire disponible à la déchèterie).

Horaires L'Épine – Limerzel :
Lundi : 14h - 17h30
Mercredi et jeudi : 8h30 - 12h / 14h - 17h30
Vendredi et samedi : 8h30 - 12h / 14h - 18h
Fermetures : lundi matin et mardi toute la journée.

Kervault 02 97 26 12 08
L'Épine 02 97 66 13 11

Juillet/août : *une collecte toutes les semaines !*

En raison des particularités de la période estivale, il a été décidé de collecter les ordures ménagères toutes les semaines en juillet et août 2014. Pas de changement pour les sacs jaunes qui seront toujours collectés tous les 15 jours.

Jours fériés : pensez à anticiper ! Reportez-vous bien au calendrier de collecte pour ne pas avoir de mauvaise surprise.

Déménagement : *la marche à suivre…*

► **Vous arrivez sur le territoire ?** Prenez contact avec le service déchets (02 97 26 10 21) de la Communauté de communes pour obtenir une poubelle et des sacs jaunes.
► **Vous quittez le territoire ?** Comme pour l'eau et l'électricité, pensez à nous en informer le plus tôt possible afin de clore votre abonnement et rapportez votre poubelle (nettoyée) à la Communauté.
► **Vous mettez votre logement en location ?** Pensez à informer vos locataires de la marche à suivre.

Permanences
Lun. 9h-12h30
Mer. 13h30-17h30
Ven. 9h-12h30 / 13h30-17h30

Enfin, n'oubliez pas que vous êtes responsables des bacs mis à votre disposition. Pensez à les laver régulièrement.





Comment savoir quels emballages PLASTIQUES vont dans les SACS JAUNES ?

*Une seule question à vous poser : cet **emballage PLASTIQUE** est-il une **BOUTEILLE** ?*



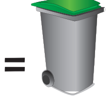
Si **OUI**, l'emballage va dans le **sac jaune**.

BOUTEILLE = sac jaune



Si **NON**, l'emballage va à la **poubelle**.

POT, BARQUETTE, FILM = poubelle



Souvenez-vous !
Le dépôt de sacs jaunes en dehors des jours de collecte est assimilé à un dépôt sauvage.
Soyez vigilant, déposez-les bien la veille au soir de la collecte.

SOS sacs jaunes !
Où vous les procurer ?
Dans les mairies et à la Communauté de communes

Vos travaux financés *jusqu'à 80 %...*



Les conditions de ressources pour prétendre aux aides de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) ont récemment évolué. Elles sont désormais plus accessibles et permettent à un plus grand nombre de personnes d'y prétendre.

Renseignez-vous pour vos travaux d'économie d'énergie mais aussi pour ceux liés à l'assainissement non collectif. L'opération s'achève fin 2014, faites vite !

PACT HD du Morbihan – 02 97 40 96 96



Des aides pour préserver notre patrimoine bâti

La Communauté de communes a signé une convention avec la Fondation du patrimoine permettant aux propriétaires privés (particuliers, SCI, copropriété, indivision...)de bénéficier, sous certaines conditions, d'une déduction d'impôt de l'ordre de 50 à 100 % du montant des travaux labellisés ou éventuellement d'une subvention pour la rénovation d'un patrimoine bâti : four, puits, lavoir, grange, maison, manoir...

Fondation du patrimoine Bretagne - 02 99 30 62 30

Personnes âgées : *des solutions existent !*

Pour vous aider à trouver le service le mieux adapté à vos besoins ou à ceux d'un de vos proches, des aides financières, un accompagnement dans différentes démarches, pensez à solliciter David Touchery le nouvel animateur du relais gérontologie (voir article ci-dessous).

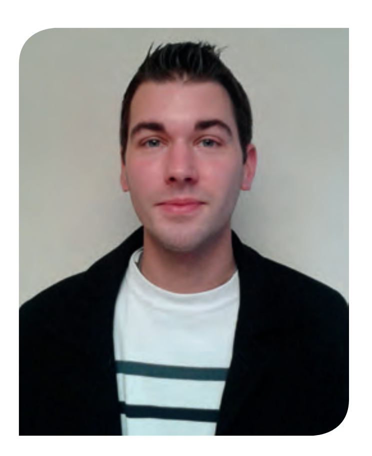


Il est à votre disposition (par téléphone ou lors de permanences dans les locaux situés juste à côté de la mairie et du CCAS à Questembert) pour :

- vous aider identifier les services et prestations dont la personne âgée peut bénéficier,
- vous orienter vers le professionnel, le service ou la structure qui répondra le mieux à ses besoins,
- vous aider à trouver l'accompagnement le mieux adapté,
- organiser des animations, comme la Semaine Bleue, des temps d'information et développer des actions de prévention et sensibilisation à destination des seniors et des professionnels.

Un nouvel animateur *au relais gérontologie*

Depuis début octobre, David Touchery (28 ans) remplace Sylvaine Lepage désormais en charge du service enfance jeunesse de la Communauté de communes.



« Mon parcours professionnel a toujours été en lien avec la gérontologie. Chaque personne âgée rencontrée est une histoire de vie singulière. C'est pourquoi, selon moi, accompagner le public âgé est aussi bien enrichissant professionnellement que personnellement. »

Une fois son DUT carrières sociales option assistance sociale en poche, David a poursuivi ses études 1 année supplémentaire pour obtenir une licence professionnelle «coordination de l'accompagnement social spécialité gérontologie» à l'université catholique de l'Ouest à Arradon. Il a ensuite travaillé dans plusieurs centres locaux d'information et de coordination (CLIC) avant d'intégrer la Communauté de communes.

Nous lui souhaitons pleine réussite dans ses nouvelles missions.



L'enfance jeunesse : *un service à l'échelle du territoire*

Le service enfance jeunesse est désormais géré par la Communauté de communes depuis janvier 2013.

➤ Comment est organisé ce service sur le territoire ?

Pour Berric, Lauzach, La Vraie-Croix, Larré, Le Cours, Molac, Questembert. C'est la Communauté de communes qui gère ce service à la population en direct.

Pour Caden, Limerzel, Malansac, Pluherlin, Rochefort-en-Terre, St-Gravé. La Communauté a confié la gestion de ce service à l'association Eveil.

➤ Mercredis : quelles possibilités pour votre enfant ?

En attendant la rentrée de septembre 2014, les accueils de loisirs du territoire se sont adaptés au changement de rythmes scolaires appliqués par 7 communes en 2013. Ainsi 2 ALSH sont ouverts à la journée (La Vraie-Croix et Malansac) et 1 ALSH l'après-midi uniquement (Questembert).

- **La Vraie-Croix** 9h à 18h30 (garderie à partir de 7h30 et 17h30) à l'école 4 Saisons.
- **Questembert** (l'après-midi uniquement) 11h45 à 18h30 (garderie à partir de 17h30) à l'école Beau Soleil.
- **Malansac** 9h à 18h30 au village des enfants.

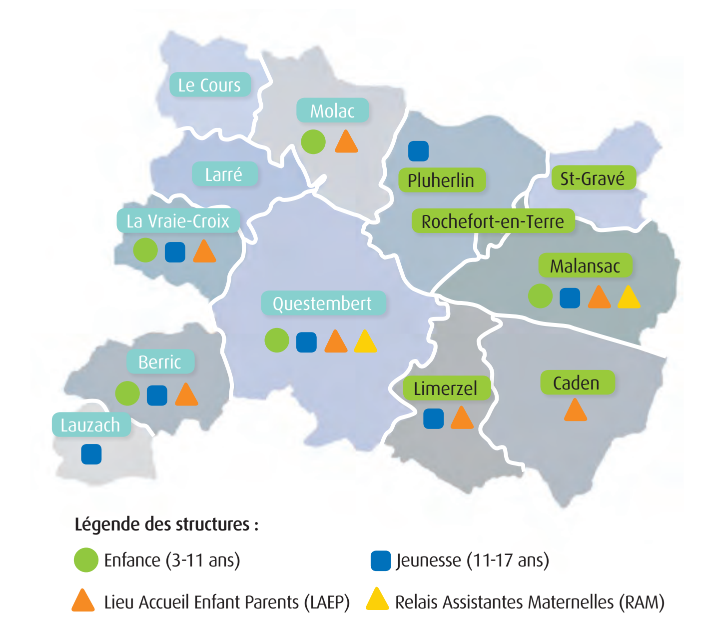


Qu'elle soit motorisée ou pédestre, une navette (sans surcoût pour les familles) vient chercher votre enfant à sa sortie de l'école pour le conduire sur son lieu d'accueil. Pour pouvoir en bénéficier, pensez à le préciser au moment de l'inscription.

➤ Vacances scolaires : vers une organisation simplifiée

À chaque période d'inscriptions, vous pouvez vous rendre à la permanence de votre choix (Caden, Questembert, Le Cours, La Vraie-Croix, Larré, Berric, Molac) pour inscrire votre enfant dans l'ALSH ou la MDJ que vous souhaitez. Les programmes sont mis en ligne 1 semaine avant les inscriptions sur **www.pays-questembert.fr** et disponibles dans les mairies.

➤ Où se situent les structures d'accueil ?



Légende des structures :

- Enfance (3-11 ans)
- Jeunesse (11-17 ans)
- Lieu Accueil Enfant Parents (LAEP)
- Relais Assistantes Maternelles (RAM)

Service enfance jeunesse Communauté de communes
02 97 26 15 00 - enfancejeunesse@pays-questembert.fr
www.pays-questembert.fr

Association Eveil - 02 97 66 24 63
eveil.malansac@wanadoo.fr



Le saviez-vous ?

Pour simplifier les choses, désormais pour le service enfance jeunesse de la Communauté :

1 seul numéro de téléphone 02 97 26 15 00
1 seule adresse mail enfancejeunesse@pays-questembert.fr
et toujours 1 site internet www.pays-questembert.fr

Calendrier 2013/2014 enfance jeunesse



La Communauté de communes vient d'éditer, pour la première année, un calendrier enfance jeunesse qui a été adressé par courrier aux familles de Berric, Lauzach, Larré, La Vraie-Croix, Le Cours, Molac et Questembert. Ce document qui regroupe plusieurs informations importantes telles dates et modalités d'inscriptions pour les vacances scolaires, nom des ALSH et MDJ ouvertes pendant les vacances, horaires d'ouverture des structures… est disponible en mairie, à la Communauté, dans les structures d'accueil et sur www.pays-questembert.fr



À compter de janvier, le service enfance jeunesse communautaire sera installé rue Jean Grimaud Questembert

Réseau des médiathèques : *de multiples avantages !*

Aujourd'hui, grâce aux tarifs très intéressants (à partir de 0€) et à la diversité des supports, tout le monde peut profiter des médiathèques pour consulter sur place ou emprunter CD audio, DVD vidéo, revues, CD rom, livres…. Pensez-y !

► Une seule carte d'abonné pour emprunter partout ...

Grâce au réseau des médiathèques, chaque membre de votre famille peut emprunter avec sa carte personnelle dans les 12 médiathèques du territoire.

Vous êtes 4 dans votre famille ? Vous vous abonnez pour 12 €/an dans la médiathèque de votre commune de résidence. Vous recevez alors 4 cartes d'abonnés avec lesquelles chaque membre de votre famille peut emprunter en même temps et pour une durée de 1 mois jusqu'à 6 livres + 2 revues + 4 cd audio + 1 cd-rom + 2 dvd-vidéo (4 max./foyer). Cela représente donc jusqu'à 24 livres (BD, albums, romans ...), 8 revues, 4 dvd vidéos... pour toute la famille. Et vous pouvez faire de même dans les autres médiathèques du territoire ! (en fonction de la variété des supports dont elles disposent).

► Un titre n'est pas disponible ? On vous l'apporte !

À partir de février, si un titre n'est pas disponible dans votre médiathèque habituelle, inutile de vous déplacer pour aller le chercher dans une autre médiathèque du réseau qui l'a peut-être en rayon. C'est la navette interne qui s'en chargera pour vous ! L'équipe de votre médiathèque habituelle vous préviendra de sa mise à disposition.

► Des tarifs bien pensés à partir de 0 €...

Parce que les difficultés financières ne doivent pas être un frein à la curiosité, nos tarifs sont très attractifs / intéressant pour les habitants du territoire.

- 0 € pour les jeunes de – de 18 ans, étudiants, demandeurs d'emploi, bénéficiaires de l'AAH et du RSA sur présentation d'un justificatif
- 12 € pour un foyer.

► Un cadeau de bienvenue...

Des sacs cabas aux couleurs du réseau arriveront dans les médiathèques en début d'année. Ils vous permettront de transporter les nombreux documents que vous empruntez ! (1 sac offert/abonnement).

Informations pratiques et actualité du réseau sur
www.mediatheques.pays-questembert.fr
02 97 26 05 50 – mediatheques@pays-questembert.fr



Spectacles scolaires : plein les yeux !

Séance tout public : mercredi 11 décembre 17h à l'Asphodèle.
« Les Petites choses » (version longue) à partir de 5 ans.
Durée : 1h
Tarif unique : 4.50 €
Billetterie : Asphodèle / Office de Tourisme

Élèves de maternelles : « Les Toutes Petites Choses »
Cie Bagamoyo (Théâtre sans parole, musique, marionnettes)
les 9, 10, 12 et 13 décembre
Centre culturel Asphodèle - Questembert

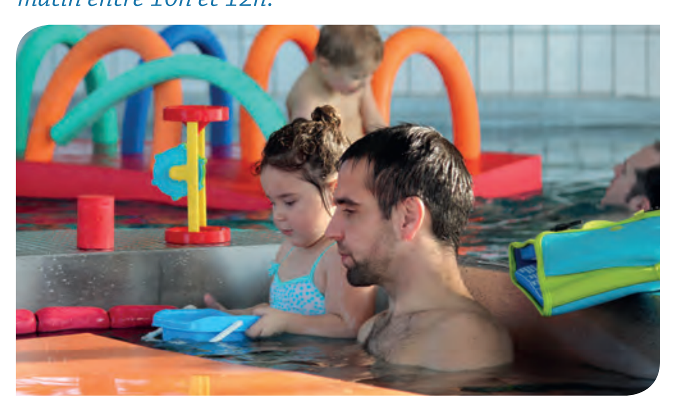
C'est une histoire d'amour qui pourrait ne pas en être une. Mona emménage dans une minuscule chambre de bonne. Sous l'autre pente du toit, Josef, qui vit là depuis longtemps, voit cette arrivée comme une intrusion. Dans ce monde miniature, malgré le mur qui les sépare, une complicité va se nouer entre eux...

Élèves du primaire « Petit Bodiel »
Cie Rêvages (Théâtre)
les 24, 25, 27 et 28 février
Centre culturel Asphodèle - Questembert

Cette compagnie nous emmène de conte en conte avec une bonne humeur sautillante : de Petit Bodiel aux Sœurs bossues, l'univers d'A. Hampâte Bâ est dévoilé avec humour, finesse et beaucoup de fraîcheur !

Au jardin aquatique, *on nage dans le bonheur !*

Baignés dans une eau à 32°, les bout'choux de 6 mois à 4 ans profitent de moments privilégiés avec leurs parents le samedi matin entre 10h et 12h.



Ces séances ludiques permettent aux enfants et à leurs parents de partager tendresse et complicité. Le bassin est tout spécialement aménagé pour eux. De la couleur, des jeux, de la musique. Tout est fait pour que "bébé" soit comme un poisson dans l'eau sous l'œil bienveillant des maîtres nageurs.

Pour le bien-être de bébé et du vôtre, munissez-vous :

- D'une couche étanche (possibilité d'en acheter au distributeur à l'accueil)
- De doses de serum physiologique pour nettoyer les yeux de bébé
- D'une boisson pour votre enfant. Pensez à le faire boire avant la séance ; cela lui évitera de régurgiter s'il boit la tasse !
- D'un petit goûter que vous lui donnerez à l'issue de la séance.

L'asphodèle



Vend. 24 janv. 2014 à 20h30
Un Paradis sur Terre
// Une Compagnie

Sam. 8 fév. 2014 à 20h30
Echoa
// Cie Arcosm



Vend. 21 mars 2014 à 20h30
Tamikrest
+ Geoffrey J'Offre

Vend. 4 avril 2014 à 20h30
Les Ogres de Barback
fêtent leurs 20 ans !
+ Bobby & Sue

Abonnez-vous

Saison 2013/2014

Centre Culturel Intercommunal du Pays de Questembert
02 97 26 29 80 / www.pays-questembert.fr